



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
PREFET DU CALVADOS

**COMITE LOCAL D'INFORMATION ET DE CONCERTATION  
(CLIC)  
SUR LES RISQUES TECHNOLOGIQUES**

**Société DPC à Mondeville**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 30 SEPTEMBRE 2011**

**I - PREAMBULE**

Le 30 septembre 2011, une réunion du CLIC de la société DPC s'est tenue en mairie de Mondeville.

Le présent compte-rendu ainsi que les différents documents présentés en séance seront accessibles depuis le site Internet de la DREAL de Basse-Normandie :

<http://www.basse-normandie.developpement-durable.gouv.fr/>

**II - REUNION EN SALLE**

**II.1 - Introduction**

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados remercie les élus de la commune de Mondeville pour leur accueil. Il s'enquiert d'éventuelles remarques sur le procès-verbal de la précédente réunion. En l'absence de remarques, le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**II.2 - Mise à jour de l'arrêté de création du CLIC et de son règlement intérieur (exposé DREAL)**

Madame FREBOURG annonce que l'arrêté de création du CLIC a été mis à jour et signé le 28 septembre 2011. Le règlement intérieur de ce CLIC suivra, après que la liste des membres aura été mise à jour en conformité avec l'arrêté révisé.

### II.3 - Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT (exposé DREAL-DDTM)

**Madame FREBOURG** explique que le PPRT a été prescrit par arrêté préfectoral du 21 janvier 2011. La première réunion d'association s'est tenue le 23 juin 2011. **Madame FREBOURG** présente les étapes qui présideront à l'élaboration du PPRT, lequel vise notamment à agir sur la maîtrise de l'urbanisation. Un PPRT permet à la fois de résorber les erreurs du passé et de préserver l'avenir. Il s'appuie sur les études de dangers de la société à l'origine des risques en cause, en l'occurrence le dépôt pétrolier de Mondeville de la société DPC.

**Monsieur BERTELOOT** indique que cet arrêté précise le périmètre d'étude du plan qui concerne le territoire des communes d'Hérouville-Saint-Clair, Mondeville et Caen. Il stipule également la nature des phénomènes dangereux et des effets en découlant (thermiques et de surpression). Plusieurs phénomènes dangereux sont générés par les hydrocarbures : feux de nappe résultant d'une perte de confinement, feux de bacs, explosions de réservoirs (surpression), explosions de nuages de vapeurs d'essence (surpressions et effets thermiques), boules de feu (boil-over générant des effets thermiques). **Monsieur BERTELOOT** énumère ensuite les personnes et organismes associés à l'élaboration du plan ainsi que les différentes étapes de la concertation. Il présente le contenu de l'ordre du jour de la première réunion d'association du PPRT, dont le compte-rendu est publié sur le site internet de la DREAL de Basse-Normandie. La cartographie des aléas consiste en une synthèse de la probabilité des phénomènes dangereux et de leur intensité. En l'occurrence, les effets de surpression de l'établissement DPC couvrent une zone plus importante que les effets thermiques. Ces derniers présentent une zone moins étendue mais plus sévère en terme d'aléas. Au cours de la réunion d'association, l'exploitant a proposé de réaliser une étude complémentaire de réduction des risques. L'étude des enjeux restait à finaliser. Il convenait également de réaliser des investigations complémentaires et, en particulier, d'estimer la valeur vénale des biens et de procéder à une étude de vulnérabilité pour les bâtiments situés dans les zones de mesures foncières. Un projet de zonage brut sera présenté avant la fin de l'année, au cours de la prochaine réunion d'association.

**Monsieur BRES** rappelle que DPC est situé au cœur d'une urbanisation assez dense, à proximité de la presqu'île à vocation portuaire, de zones d'activité de Mondeville et d'Hérouville et de zones d'habitat de Mondeville et d'Hérouville. Ont été dénombrés 422 bâtiments à usage d'habitation et garages et 24 ensembles de logements collectifs représentant environ 500 logements. Le périmètre d'étude comprend donc environ 2 000 habitants sur le périmètre d'étude. 13 logements sont compris dans la zone jaune des aléas F+, soit environ 28 personnes. Les zones d'aléas les plus élevés TF et TF+ ne contiennent que le logement du gardien de DPC.

**Monsieur LHONORE** assure que DPC ne loge aucun gardien. Les locaux concernés correspondaient auparavant à des bureaux, à présent inoccupés.

**Monsieur BRES** indique avoir recensé dans le périmètre d'étude 5 établissements accueillant du public à Hérouville, 67 à Mondeville et aucun à Caen ; la plupart sont classés en cinquième catégorie.

**Monsieur HAVARD** ajoute que les numéros 68 et 69 de la carte de synthèse correspondent à des établissements accueillant du public.

**Monsieur BRES** précise qu'il est joint à cette carte une liste exhaustive des bâtiments, laquelle précise les catégories d'ERP concernées. Par ailleurs, les infrastructures de transport comprennent notamment le périphérique, qui accueille un trafic de 80 000 véhicules par jour, l'échangeur du Cours Montalivet, accueillant 25 000 véhicules et la RD 513A recevant 11 000 véhicules par jour. Sont également présentes trois lignes de bus Twisto et deux lignes de bus vert du Calvados, ainsi que deux liaisons cyclables importantes. La voie SNCF dans le périmètre de l'étude n'est plus utilisée. Enfin, le canal maritime de Caen Ouistreham accueille un trafic à la fois de marchandises et de plaisance. Par ailleurs, de nombreux bâtiments sont aujourd'hui inoccupés sur le Port.

**Monsieur AUZOU** assure que ces bâtiments sont occupés et bénéficient d'autorisations d'occupation temporaire.

**Monsieur BRES** ajoute que les espaces ouverts représentent 11 hectares. Le périmètre, à en croire Caen-la-Mer, ne comprend aucun ouvrage névralgique, malgré la proximité de la station d'épuration. En termes d'emploi, l'évaluation des enjeux fait apparaître à ce jour 81 entreprises recensées, soit environ 150 emplois en permanence sur les sites. Enfin, la zone d'aléas très forts comprend 12 logements.

**Monsieur MAFFEI** espère que ces informations seront reprises sur le compte-rendu et ajoute que les documents auraient dû être envoyés 14 jours avant la réunion.

**Madame FREBOURG** précise que ce délai doit être respecté « autant que possible ».

**Madame LEPOITEVIN** demande si les services instructeurs disposent de données sur le développement potentiel de PNA.

**Monsieur BRES** répond par la négative. Les zones constructibles n'ont pas non plus été prises en compte pour le moment.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** signale que des contacts sont déjà noués entre PNA et les services de l'Etat, car si la zone n'est pas encore soumise à contraintes, puisque le PPRT n'existe pas encore, les risques existent tout de même. Les discussions en amont concernant l'exposition des personnels ont déjà commencé.

**Monsieur AUZOU** confirme qu'une réflexion est menée afin de se prémunir des risques sur la zone où sera développé le terminal des conteneurs, qui occupera 6 hectares. Ainsi, les bases vie seront implantées le plus loin possible des zones de danger.

**Madame BERARD** précise qu'un dossier préalable à une enquête publique est actuellement instruit pour le développement de PNA, et vise à intégrer avant même l'adoption du PPRT des mesures de protection du personnel de la plateforme et des visiteurs.

**Monsieur DANIEL** signale la présence de logements d'urgence gérés par le 115 à proximité du Cours Caffarelli sur les parcelles 51 et 54.

**Monsieur BRES** confirme qu'il s'agit d'un logement de 8 studios qui n'a peut-être pas été cartographié mais a bien été pris en compte.

**Madame FREBOURG** présente les étapes suivantes du PPRT. Une seconde réunion des acteurs associés sera organisée avant la fin de l'année, puis sans doute une troisième, qui aboutira à un consensus sur le projet de règlement. Après ce consensus, une réunion publique de concertation sera organisée. Ensuite, il sera effectué une communication écrite du projet de règlement aux acteurs associés, qui devront se prononcer sous deux mois. Le CLIC sera réuni en parallèle afin d'émettre un avis sur ce projet. Ces étapes permettront, si nécessaire, de faire évoluer le document qui fera ensuite l'objet d'une enquête publique. Finalement, la proposition d'approbation n'interviendra vraisemblablement pas avant le début 2013.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** ajoute que la période électorale peut ralentir le processus, car c'est une période de réserve.

**Monsieur HAVARD** souhaite savoir quand il disposera de davantage d'informations sur les incidences du PPRT sur les projets de développement et d'extension.

**Madame FREBOURG** répond que la prochaine réunion d'association permettra sans doute de dégager une vision sur les exclusions et les zones soumises à autorisation sous conditions. Cette réunion pourra également permettre de définir une stratégie consensuelle sur la traduction du zonage brut en zonage réglementaire. Dès lors, les services instructeurs pourront rédiger un projet de règlement qui sera discuté plus précisément lors de la troisième réunion.

**Monsieur HAVARD** signale que des équipes ont déjà été retenues pour le projet d'aménagement de la presqu'île et ne conçoit pas comment l'urbanisation de Mondeville pourra être travaillée sans une vision claire sur les contraintes du PPRT.

**Madame FREBOURG** se déclare étonnée, car les représentants des services techniques des différentes collectivités concernées lui avaient indiqué il y a quelques mois que les surfaces concernées n'évolueraient pas avant dix ans.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** fait remarquer que le projet sur la presqu'île est loin d'avoir atteint le stade du permis de construire. Le PPRT sera donc vraisemblablement conclu avant l'instruction du permis de construire. Un PPRT occasionne évidemment un impact urbanistique, mais ce n'est pas nouveau.

**Madame FREBOURG** ajoute que l'intérêt des réunions d'acteurs associés est notamment de pouvoir porter à la connaissance des services instructeurs les ambitions existant sur les différentes parties du territoire concerné.

**Monsieur DANIEL** indique que le PLU de Mondeville est en cours de révision. Il conviendrait donc que les services de l'Etat apportent la connaissance dont ils disposent.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** confirme qu'une collaboration avec la DDTM lui semble indispensable, car l'Etat connaît déjà les risques.

**Madame BERARD** assure que la DDTM fera profiter les collectivités des éléments de connaissance dont elle dispose.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** rappelle que le PPRT correspond à la prise en main par le Préfet des mesures d'urbanisme. Toutes ces étapes d'élaboration du PPRT paraissent formelles, mais sont importantes et permettent la concertation, l'expression et l'échange, dans un objectif de transparence. Il souhaite que les informations dispensées lors de la présente réunion soient intégrées au compte-rendu.

**Monsieur BRES** propose plutôt de mettre en ligne la liste provisoire des bâtiments concernés par le périmètre du PPRT.

#### **II.4 - Présentation du bilan prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral créant le CLIC (exposé DPC)**

**Monsieur LHONORE** se présente comme le nouveau chef d'établissement de DPC. Cette entreprise assure le stockage de sans-plomb 95, de sans-plomb 98, de fioul et de gasoil, avec une capacité de 61 kilomètres cubes. Elle ne réalise aucune activité de transformation. La réception des produits s'effectue soit par pipeline Trapil, soit par camion pour les additifs et l'éthanol. Le site est classé « Seveso seuil haut » ; la politique de prévention des risques majeurs repose sur le SGS. Le dépôt de Caen emploie un effectif de neuf personnes. Le chargement s'effectue en journée, du lundi au samedi. Parmi les faits marquants de 2010, le site a fait l'objet d'un audit interne SGS, d'un exercice SDIS sur le poste de chargement, d'un audit interprofessionnel, d'un audit de la DREAL et d'un audit interne. **Monsieur LHONORE** expose les divers investissements de sécurité réalisés en 2010 pour 1,429 million d'euros. Il rappelle les différents scénarii identifiés, lesquels génèrent des risques thermiques et de surpression. Il présente les différents outils du management concourant à la prévention des risques. La gestion des entreprises extérieures implique également un certain nombre de prérequis vis-à-vis de ces dernières. Au titre des plans d'urgence, douze exercices incendies ont été réalisés en 2010 ; le POI date de juillet 2008. La prévention des risques passe également par la gestion du retour d'expérience et l'existence de fiches réflexe. **Monsieur LHONORE** présente les statistiques de l'objectif zéro accident majeur. Il explique qu'un événement significatif est survenu en 2010 : suite à l'exercice réalisé en présence de la DREAL, il s'est avéré impossible de fermer les vannes DCI des îlots. Cela n'a généré aucune conséquence grave. Par ailleurs, 1,425 million d'euros d'investissements sont prévus pour 2011 ; le plan de charge sera respecté.

**Monsieur HAVARD** rappelle qu'il avait été évoqué la possibilité d'une réduction des risques par l'exploitant.

**Monsieur MADIOT** explique qu'il est encore tôt pour en présenter les résultats. DPC travaille sur les aléas, notamment sur le scénario de fuite sur une canalisation d'alimentation Trapil générant une rupture de 100 % de la tuyauterie. L'étude vise à limiter la durée de la fuite et la quantité de matière épandue, ce qui permettrait de réduire les effets du scénario d'UVCE. Sont également concernés les scénarios liés aux cuvettes de rétention, mais ces risques sont plus difficiles

à réduire à la source. De manière générale, les coûts d'amélioration technique devront être comparés aux coûts des mesures foncières correspondantes.

## **II.5 - Questions diverses (dont information des changements éventuels en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour du site DPC)**

**Monsieur LELANDAIS** indique que Caen-la-Mer étudie l'installation d'une déchetterie à proximité de la station d'épuration.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** demande si elle serait incluse dans le périmètre.

**Monsieur LELANDAIS** répond que ce n'est qu'un avant-projet.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** souhaite savoir si les lignes SNCF seront maintenues inactives.

**Monsieur VAIDIS** répond que cela dépend du trafic du port de Blainville. En tout cas, la SNCF n'a pas été sollicitée à ce sujet.

**Monsieur MAFFEI** évoque une lettre reçue le 4 août 2011 suite à la réunion d'association du PPRT, mentionnant l'absence d'observations sur le compte-rendu, alors que de nombreuses remarques avaient été formulées. Il rappelle qu'il avait transmis plusieurs questions à Madame Frebourg concernant notamment la réduction de la prise en charge de l'amélioration de la protection des riverains. France Nature Environnement a réalisé une estimation du coût moyen de cette protection : en moyenne, il restait à la charge des habitants une somme de 10 000 à 15 000 euros. Il estime que les communes devraient étudier la protection des habitants dans les zones concernées.

**Madame FREBOURG** précise que l'absence de remarques faisait référence au contenu du compte-rendu de la première réunion d'acteurs associés. Compte tenu de la teneur des questions soulevées, susceptible d'intéresser l'ensemble des acteurs associés, les services instructeurs ont prévu de les mettre à l'ordre du jour de la prochaine réunion des acteurs associés. Des réponses seront apportées lors de cette prochaine réunion. Toutefois, il reste possible de les aborder lors de cette réunion du CLIC.

**Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados** s'enquiert de la teneur de ces questions.

**Monsieur MAFFEI** signale une demande de détails sur l'étude balistique citée par l'exploitant et ayant conclu à l'impossibilité de la chute d'un véhicule du viaduc sur un réservoir.

**Monsieur MADIOT** précise que l'étude balistique évoquée par Monsieur Mafféi consistait dans des calculs prenant en compte la hauteur et la vitesse de la chute d'un véhicule depuis le viaduc. Selon ces calculs, les véhicules ne disposaient pas d'une vitesse suffisante pour atteindre les réservoirs. C'est le résultat d'un simple calcul physique. Ces éléments seront transmis à la DREAL.

Monsieur MAFFEI évoque également la question du financement des mesures de réduction de la vulnérabilité.

Madame FREBOURG précise qu'en ce qui concerne la prise en charge des travaux visant à réduire la vulnérabilité, il existe, pour les propriétaires d'habitation, jusqu'en fin d'année 2011, un crédit d'impôt plafonné pouvant atteindre 30 % du montant des travaux réalisés. Des échanges s'étaient tenus entre le Ministère, les collectivités territoriales et les entreprises à l'origine des risques : ces dernières envisageant un accompagnement de leur part moyennant une prise en charge minimale par l'Etat. Cela n'a pas abouti pour l'instant. Indépendamment de ces discussions, il n'est pas exclu, sur la base du volontariat, que certaines collectivités territoriales ou certains exploitants participent à cette prise en charge en fonction toutefois de leurs moyens et de l'importance du nombre de constructions concernées. L'ampleur des efforts financiers que cela impliquerait dépend évidemment de l'étendue et de l'occupation des territoires concernés par le PPRT.

Monsieur DANIEL fait remarquer que nul ne connaît encore les zones concernées par les mesures foncières.

Madame FREBOURG confirme cette assertion.

## II.6 - Conclusion

Monsieur le Secrétaire Général de la Préfecture du Calvados espère que les échéances programmées pour le PPRT pourront être respectées. Il remercie les personnes présentes de leur participation à cette réunion.

Fait à Mondeville, le

17 OCT. 2011

Le Président  
Pour le Président  
Le Secrétaire Général



Olivier JACOB

## **ANNEXES**

- 1. Ordre du jour**
- 2. Liste des participants**
- 3. Cartographie provisoire des enjeux et listes des activités et des espaces ouverts**



# **CLIC DE DPC A MONDEVILLE**

(Comité Local d'Information et de Concertation sur les risques technologiques)

## **Réunion du 30 septembre 2011**

### **ORDRE DU JOUR**

1. - Introduction (Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Calvados)
2. - Mise à jour de l'arrêté de création du CLIC et de son règlement intérieur (Exposé DREAL)
3. - Etat d'avancement de l'élaboration du PPRT (Exposé DREAL-DDTM)
4. - Présentation du bilan prévu à l'article 6 de l'arrêté préfectoral créant le CLIC (Exposé DPC)
5. - Questions diverses (dont information des changements éventuels en cours ou projetés pouvant avoir un impact sur l'aménagement de l'espace autour du site DPC)
6. - Conclusion (Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Calvados)

\*\*\*\*\*

## DPC Mondeville

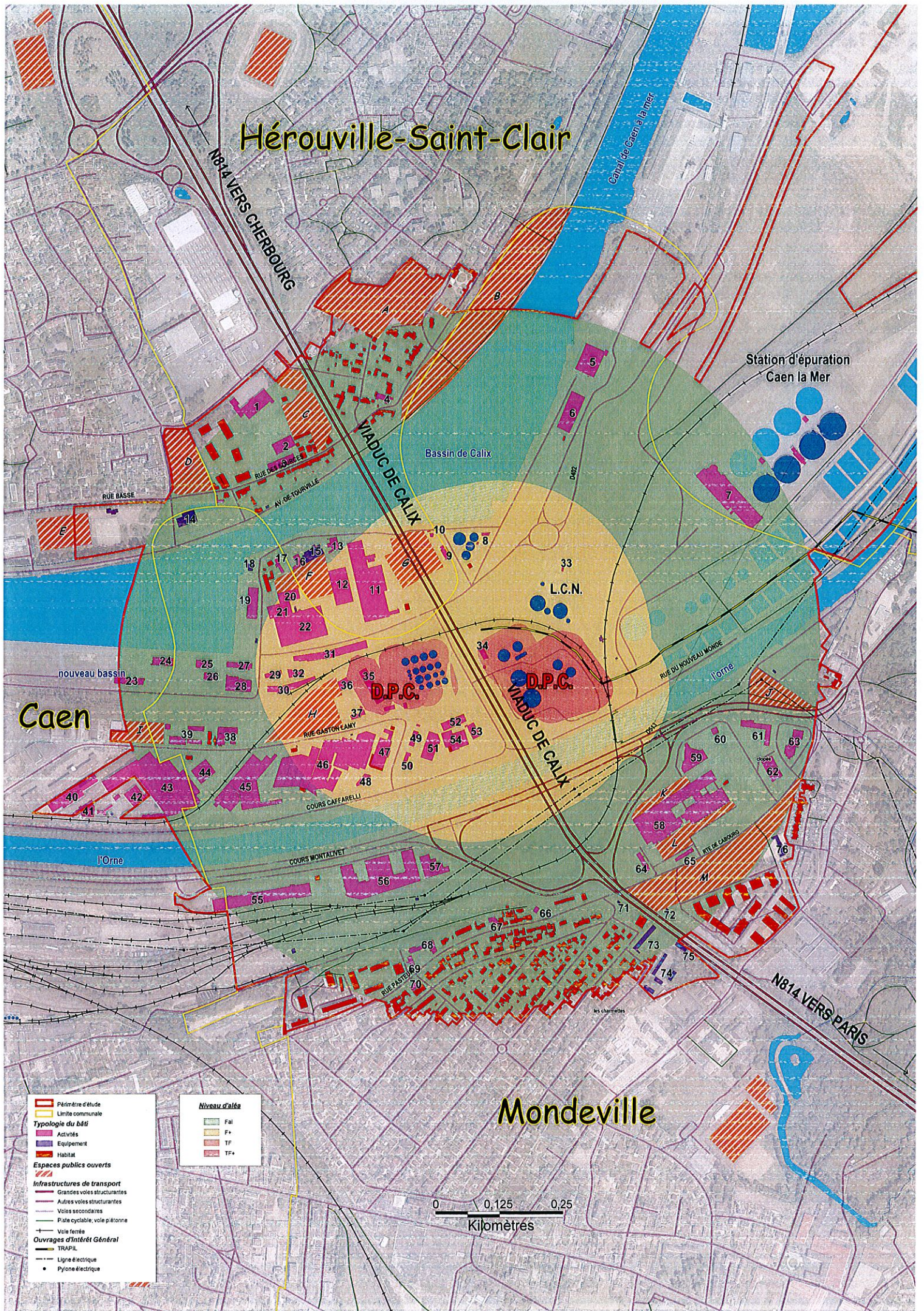
CLIC du 30 septembre 2011

### LISTE DES PARTICIPANTS

NOM, prénom	Organisme	Coordonnées
BERTELOOT Stéphane	DREAL Basse-Normandie	stephane.berteloot@developpement-durable.gouv.fr
BRES Bertrand	DDTM 14	bertrand.bres@calvados.gouv.fr
BERARD Karine	DDTM 14	karine.berard@calvados.gouv.fr
LHONORE Marc	DPC	marc.lhonore@rmsage.com
MADIOT Vincent	DPC	vincent.madiot@rmsage.com
LELANDAIS Jacques	CAEN LA MER	<a href="mailto:j.lelandais@wanadoo.fr">j.lelandais@wanadoo.fr</a>
LEPOITTEVIN Sylviane	HEROUVILLE ST CLAIR	<a href="mailto:s.lepoittevin@herouville.net">s.lepoittevin@herouville.net</a>
GUESNON Annick	HEROUVILLE ST CLAIR	aguesnon@herouville.net
GIARD Philippe	Inspection académique 14	philippe.giard@ac-caen.fr
EV RAT Dominique	Mondeville	evrat.dominique@wanadoo.fr
TOULLIER Jacky	Mairie de Caen	<a href="mailto:jtoullier@caen.fr">jtoullier@caen.fr</a>
LERICHE Audrey	SDIS 14	<a href="mailto:Aleriche@sdis14.fr">Aleriche@sdis14.fr</a>
MICHEL Richard	TRAPIL	<a href="mailto:rmichel@trapil.com">rmichel@trapil.com</a>
MARAQUIN Serge	TRAPIL	<a href="mailto:smaraquin@trapil.com">smaraquin@trapil.com</a>
DANIEL Yann	Ville de Mondeville	yann.daniel@mondeville.fr
HAVARD Bertrand	Conseil Général 14	<a href="mailto:Havard.bertrand@laposte.net">Havard.bertrand@laposte.net</a>
AUZOU Philippe	Ports Normands Associés	philippe.auzou@pna-ports.fr
LEMARCHAND Christophe	LCN Caen	clemarchand@lcn.fr

TANTET JP	Riverain	<a href="mailto:tantet.jeanpierre@neuf.fr">tantet.jeanpierre@neuf.fr</a>
PENNETIER Alain	LCN CHSCT	<a href="mailto:alpennetier@free.fr">alpennetier@free.fr</a>
CANTELOUP Edouard	ARS DT 14	<a href="mailto:Edouard.canteloup@ars.sante.fr">Edouard.canteloup@ars.sante.fr</a>
MAFFEI R.	GRAPE	<a href="mailto:Grape.basse.normandie@gmail.com">Grape.basse.normandie@gmail.com</a>
VAIDIS Pierre	SNCF EIC Normandie	<a href="mailto:Pierre.vaidis@sncf.fr">Pierre.vaidis@sncf.fr</a>
SIMON Hubert	DREAL Basse-Normandie	<a href="mailto:hubert.simon@developpement-durable.gouv.fr">hubert.simon@developpement-durable.gouv.fr</a>
JACOB Olivier	SG14	
FREBOURG Isabelle	DREAL Basse-Normandie	<a href="mailto:isabelle.frebourg@developpement-durable.gouv.fr">isabelle.frebourg@developpement-durable.gouv.fr</a>
COLLIN Valery	DDTM	<a href="mailto:valery.collin@calvados.gouv.fr">valery.collin@calvados.gouv.fr</a>

# Hérouville-Saint-Clair



Station d'épuration  
Caen la Mer

Bassin de Calix

L.C.N.

D.P.C.

D.P.C.

Caen

Mondeville

- Périmètre d'étude
- Limite communale
- Typologie du bâti**
- Activités
- Équipement
- Habitat
- Espaces publics ouverts**
- Infrastructures de transport**
- Grandes voies structurantes
- Autres voies structurantes
- Voies secondaires
- Piste cyclable, voie piétonne
- Voie fermée
- Ouvrages d'Intérêt Général**
- TRAPIL
- Ligne électrique
- Pyone électrique

Niveau d'aisés	
Fal	
F*	
TF	
TF+	



repère légende	Désignation	Commune	adresse	tel	nombre d'emploi	catégorie ERP
1	LIDL	HSC				3
	EURO COUTURE	HSC				4
	MAXIVIANDE	HSC				5
	LE FOURNIL	HSC				5
	FRUIT+	HSC				5
2	Atelier services techniques Hérouville St Clair	HSC				
	Action forme Atelier 2G Com'In Diffusion Calvados énergie Les Frères Massicot Sport Base SAS Heula DB Test Concept					
3	Dépôt Bibliothèque de Caen	HSC				
4	Garage auto « garage du Viaduc »	HSC				
5		Mondeville				
6		Mondeville				
7		HSC				
8	France Mélasse	Mondeville				
9?		HSC				
10	Trapil???	HSC				
11	2AD Alarme – Entrepot LORCY???	HSC				
12		HSC				
13	Entrepot abandonné?	HSC				
14	Base Nautique de Caen	Mondeville				
15	Région Basse Normandie	HSC				
16		HSC				
17	entrepôts abandonnés?	Mondeville				
18	Base Nautique Municipale de Caen	Mondeville				
19	V1V2 Normandie Gréement	Mondeville				
20	entrepôt vide	Mondeville				
21	entrepôt V1V2	Mondeville				
22	NORLANDA pépinière d'entreprises Nautiques	Mondeville				
	Artech Yacht designers&Builders					
23	Pelage service	Mondeville				
24	entrepôt	Mondeville				
	ADAPTEC solutions					
25	Seablade	Mondeville				
26	entrepôt	Mondeville				
27	entrepôt	Mondeville				
28	entrepôt	Mondeville				
29	Archi Quadra	Mondeville				
30	Société Lajoie (entrepôt)	Mondeville				
31	entrepôt	Mondeville				
32	entrepôt	Mondeville				
33	bureaux Les Combustibles de Normandie	Mondeville				
34	bureaux DPC	Mondeville				
35	Quai de chargement DPC	Mondeville				
36	entrepôt Bolloré énergie	Mondeville				
37	bureaux Bolloré énergie	Mondeville				
38	Didier Nautique entretien et réparation de bateau	Mondeville				
39	bureaux abandonnés?	Mondeville				

40	NORLANDA pépinière et hotel d'entreprises	Caen			
41	TOP Garage Calix (garage auto)	Caen			
42	hors périmètre	Caen			
43	hangar et batiment vide	Caen			
44	batiment de bureaux à louer	Mondeville			
45	Someve + commerce « all 4 mini »	Mondeville			
46	biothalassol/duchange Karting Entrepôts vide?	Mondeville			
47	Technoline Top promotion Menuiserie Studio enregistrement Artiste peintre + logement Les Restos du Coeur Habitation	Mondeville			
48	bureaux vides (ex douanes)	Mondeville			
49	Duplideg Belissent (Sel) Esnault couverture AMMI Atelier de Mécanique et de Maintenance I	Mondeville			
50	Watersoft	Mondeville			
51	ABC Coussins	Mondeville			
52	hangar DPC	Mondeville			
53	Atelier Caen la mer	Mondeville			
54	Contenur Art et Traditions tapissier Terre et métal Sarl Konca ravalement Carrelage discount 8 logements (studios)	Mondeville			
55	Coté décoration tout pour le peintre Le comptoir Seigneur Gauthier Tabur électricité	Mondeville			
56	CEDEO SOCOLEC Distri Concept Raccord Services Paille peinture Zenith Luminaire	Mondeville			
57	Ets Blais (boulangerie pâtisserie traiteur)	Mondeville			
58	LJ Elec STAT AMU-PICOT-LEPLAT mécanique de précision Foie gras Joseph Delacour SP Traiteur EVA SA Ateliers relais de Mondeville VINEANE Sarl Cap Sciage HD Horse Menuiserie Joris Cenier Bati JFD Sarl Duhamelet Johnson control Indu	Mondeville			
59	BOSH Freres	Mondeville			
60	ADS La maison du store	Mondeville			
61	Multistocks restauration	Mondeville			
62	Ets Lebailly sa	Mondeville			

63	SOCABOC	Mondeville			
64	SOGEA Nord Ouest	Mondeville			
	Esso Fioul				
65	ESSO Worex	Mondeville			
66	Hotel Restaurant « Le Pasteur »	Mondeville			
67	Conseil des chevaux Basse Normandie- Les Har	Mondeville			
68	Centre des Finances Publiques	Mondeville			
69	Salles Municipales	Mondeville			
70	Pharmacie	Mondeville			
71	Transformateur électrique	Mondeville			
72	Transformateur électrique	Mondeville			
73	Salle Municipale et local Jeunesse	Mondeville			
74	Relais Assistantes Maternelles	Mondeville			
75	Ecole élémentaire de Mondeville	Mondeville			
76	Ecole de musique de Mondeville	Mondeville			

repère légende	désignation	Commune	Surface (m²)
A	bois	HSC	19660
B	parc urbain	HSC MONDEVILLE	32110
C	jardins ouvriers	HSC	8046
D	parc urbain	CAEN	7912
E	terrain de sport	CAEN	6053
F	parking PL	HSC CAEN	5595
G	parking PL	HSC	7646
H	parking PL NAPOLY	MONDEVILLE	8991
I	parking PL	CAEN MONDEVILLE	3524
J	espace vert	MONDEVILLE	5073
K	parking PL	MONDEVILLE	2233
L	parking PL	MONDEVILLE	4121
M	parc urbain	MONDEVILLE	20150